



Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ile-et-Vilaine

*Appel à Candidatures pour la mise en œuvre
d'actions de prévention de la perte d'autonomie
Année 2018*

Cet appel à candidatures s'inscrit dans la limite des crédits 2018 disponibles au titre de la conférence des financeurs et au titre des enveloppes des organismes y participant

Membres de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ile-et-Vilaine :



Cahier des charges :

Mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ou d'actions de soutien ou d'accompagnement aux proches aidants

1 / Le contexte

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) des personnes âgées d'Ille-et-Vilaine, instance de coordination visant à développer les politiques de prévention en réunissant tous les acteurs du territoire départemental concourant à leur financement, a défini des axes thématiques prioritaires sur lesquels elle souhaite que les acteurs locaux s'investissent et développent des actions de prévention à destination des personnes âgées et / ou de leurs aidants.

Nouveautés

Au cours de l'année 2017 a été engagée une réflexion entre la CFPPA, l'ARS et Cap Retraite Bretagne sur le financement et l'accompagnement des actions entrant dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Ces travaux ont conduit à acter des principes d'échange d'informations et de mutualisation de pratiques sur ces orientations convergentes.

Pour 2018 la conférence des financeurs a décidé de coordonner son appel à candidature avec celui des caisses de retraite (Cap retraite Bretagne) et celui de l'ARS pour renforcer l'impact et la visibilité des offres de prévention existantes et dans une logique de simplification des démarches pour les promoteurs.

Pour rappel, le Département avait intégré son appel à candidatures relatif à l'aide aux aidants à celui de la conférence des financeurs en 2017.

Par conséquent, le présent appel à projet est commun au Département, à l'Inter régime (Cap Retraite) et à la conférence des financeurs.

Pour 2018, l'ARS publiera un appel à projets orienté sur la formation auprès des professionnels et un appel à projet pour les EHPAD/ SSIAD (thématique et cible hors champ de la conférence des financeurs).

La prévention de la perte d'autonomie est aussi un enjeu du programme expérimental « PAERPA (personnes âgées en risque de perte d'autonomie) - Santé des aînés » qui se déploie en Ille-et-Vilaine dans un territoire regroupant le pays de Rennes et les pays de Brocéliande et de Vallons de Vilaine. Les priorités de la CFPPA prennent en compte l'enjeu d'action précoce sur les 4 principaux motifs d'hospitalisation des plus de 75 ans : les chutes, la dénutrition, la iatrogénie médicamenteuse et la dépression.

L'objet de cet appel à candidatures est de faire émerger, renforcer et soutenir des projets de prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant dans les thématiques prioritaires de la conférence des financeurs mais également des caisses de retraite et de l'ARS et permettant de diversifier les modalités de réponses aux besoins repérés.

2 / Les axes thématiques prioritaires

► Actions de prévention sur la dimension Physiologique :

Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir

Axe 1 : Le renforcement des actions de prévention « Santé » les plus essentielles :

Promotion d'une alimentation favorable à la santé, équilibre, activités physiques et sportives, activités physiques adaptées, mémoire, promotion d'une vision positive de la vie affective et sexuelle...

Les projets de type ateliers devront être conformes aux référentiels élaborés par les caisses de retraite réunies en Inter-régime au niveau national (ateliers du bien vieillir : nutrition, équilibre, activités physiques, mémoire, habitat, bien vivre sa retraite, bienvenue à la retraite)

Priorité 2 : Déficiences sensorielles – prévention et accompagnement des troubles sensoriels

Axe 3 : Le développement des actions de prévention relatives aux déficiences sensorielles et à leurs conséquences.

Priorité 3 : Education à la santé et à l'hygiène de vie

Axe 4 : Le développement d'actions coordonnées d'éducation à la santé et à l'hygiène de vie.

Et notamment actions relatives à la santé bucco-dentaire et actions de sensibilisation aux dépistages des cancers.

► Actions de prévention sur la dimension COGNITIVE-PSYCHOLOGIQUE :

Priorité 4 : Prévention de la souffrance psychique et du risque suicidaire

Axe 1 : La prise en charge de la souffrance psychique et du risque suicidaire chez les aînés.

Priorité 5 : Sentiment d'insécurité (peur)

Axe 2 : La prise en charge du sentiment d'insécurité (peur) chez certains aînés.

Priorité 6 : Perte de mémoire

Axe 3 : Le renforcement des actions autour de la perte de mémoire.

► Actions de prévention sur la dimension Sociale-Habitationnelle-Environnementale :

Priorité 7 : Vie sociale et culturelle - Lutte contre l'isolement

Axe 1 : Le renforcement et la diversification des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Priorité 8 : Mobilité – Transport

Axe 2 : Le renforcement et la diversification des réponses/solutions susceptibles de faciliter les déplacements des personnes âgées.

Priorité 9 : Accès à l'information, aux aides et aux droits – Lutte contre le non-recours

Axe 3 : Le renforcement des actions d'accès à l'information, aux aides et aux droits dans l'optique de lutter contre le non-recours.

Priorité 10 : Diversification des possibilités de parcours résidentiel - Aménagement de l'habitat (dont Accès aux aides techniques)

Axe 4 : Le développement de la visibilité des différentes solutions de parcours résidentiel ou d'aides à l'adaptation du logement offertes et accessibles aux aînés.

Axe 5 : La poursuite des actions sur l'adaptation de l'habitat et notamment celles favorisant le diagnostic des besoins.

Priorité 11 : Anticipation du vieillissement – Prévention globale autour des conséquences des moments de rupture

Axe 7 : Le développement des actions travaillant sur l'anticipation des besoins de prise en charge corrélés à des moments de rupture.

Priorité 12 : Valorisation des seniors et travail sur l'image du vieillissement

Axe 8 : Le développement des actions permettant de soutenir chez les aînés le sentiment d'une utilité sociale.

Priorité 13 : Accès aux médiations informatiques et technologiques (NTIC)

Axe 9 : Le développement des accès et des accompagnements à l'informatique, et singulièrement au numérique, pour les seniors.

Priorité 14 : Accidents médicamenteux

Axe 10 : La prévention des accidents médicamenteux du fait d'une prise de médicaments défaillante (oubli, surdosage...).

► Actions de soutien et d'accompagnement aux Proches aidants

Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités

Axe 1 : Le renforcement des actions d'aide aux proches aidants, et notamment de préservation de leur état de santé.

Axe 2 : La recherche de réponses face à la fois au vieillissement des aidants eux-mêmes et à la baisse de leurs effectifs.

3 / Un nouveau chantier transversal : le numérique et les seniors

A l'heure où les démarches en ligne se font de plus en plus nombreuses et deviendront pour certaines obligatoires, il existe une fracture numérique relative non plus à l'accès aux équipements mais qui porte sur les modalités d'usage (ordinateur et internet).

La conférence des financeurs d'Ille-et-Vilaine a décidé d'accorder une place spécifique aux projets en faveur de la lutte contre cette fracture numérique qui touche particulièrement les personnes âgées.

Ainsi elle invite les acteurs à déposer des projets sur cette thématique et préconise la mise en place de projets types :

- Ateliers thématiques collectifs diversifiés (de la sensibilisation-familiarisation des personnes âgées aux outils numériques jusqu'à les rendre autonomes). Un des objectifs vise à faciliter les démarches en ligne. L'approche ludique est encouragée mais elle devra être complétée de présentations des différents services en ligne (impôts...)
- Initiation ou approfondissement à domicile avec un accompagnement personnalisé si nécessaire. Ce suivi devra être effectué par des professionnels compétents. En effet, il a été constaté que des ateliers s'avéraient inutiles lorsque le matériel utilisé était différent de celui qui était disponible au domicile (ordinateur, tablettes...)
- Accompagnement de type permanences d'écrivains numériques dans des lieux identifiés
- Assistance informatique à distance pour assurer une aide et résoudre les problèmes courants

Les projets déposés devront mentionner les modalités de suivi du service proposé, et indiquer comment ils s'articulent avec l'offre déjà existante sur le territoire concerné (quel que soit l'âge du public bénéficiaire de l'offre existante). L'ancrage local et le partenariat constituent des atouts majeurs qui seront examinés attentivement lors de l'instruction des dossiers.

4 / Les critères d'éligibilité et les critères d'appréciation

Toute personnalité morale peut déposer un projet, quel que soit son statut (*public, privé lucratif/non lucratif...*). Une attention privilégiée sera portée aux projets partenariaux mobilisant plusieurs acteurs et mettant en évidence une mutualisation de compétences.

Les candidats devront faire valoir les appuis partenariaux (*participation au projet et/ou cofinancement*) accréditant de l'intérêt collectif du projet. Tout partenariat mentionné devra être accompagné d'un document - signé par les parties concernées - qui en précisera les modalités.

Les demandes de subvention ne pourront pas concerner des actions à visée commerciale.

Les actions devront être développées sur le territoire d'Ille-et-Vilaine et s'adresser aux personnes de 60 ans et plus.

Ne sont pas éligibles :

- a) Les actions réalisées pour les résidents d'EHPAD
- b) Les actions individuelles de santé (prises en charge par l'assurance maladie)
- c) Les actions de prévention individuelles réalisées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile
- d) Les actions destinées aux professionnels de l'aide à domicile
- e) Les actions destinées à créer, outiller, structurer et coordonner les services polyvalents d'aide et de soins à domicile

Par ailleurs, feront l'objet d'une attention particulière :

- Les actions de prévention qui associent les aînés et/ou les aidants et ce dès leur conception et/ou dans leur mise en œuvre et/ou lors de leur évaluation.
- La prise en compte de la question des inégalités sociales de santé dans le ciblage des publics potentiellement bénéficiaires des actions.
- La prise en compte du vieillissement de la population en situation de handicap et particulièrement l'accompagnement à la vie sociale des travailleurs d'Esat au moment de leur retraite
- Les actions mettant en avant l'innovation sociale et apportant des réponses personnalisées et/ ou originales aux besoins des retraités.

5 / Les modalités de financement

Les projets pluriannuels pourront être retenus. Ils bénéficieront d'un financement annuel sous réserve de la reconduction des crédits de la part de la CNSA.

Les projets ne pourront être accompagnés que dans le cadre de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement sont exclues de ces financements.

La notification des projets retenus et le versement des financements interviendront au Printemps 2018.

6 / Modalités de candidature et calendrier

Le dossier de candidature présenté en annexe est à compléter et à retourner.

16 Février 2018 : date limite de dépôt des dossiers par voie électronique exclusivement :
conferencefinanceursppa@ille-et-vilaine.fr

29 Mars 2018 : sélection des projets retenus par la conférence des financeurs

7 / Modalités de communication

L'appel à candidatures étant commun, la communication autour de celui-ci devra intégrer une référence systématique à la Conférence des financeurs, au Département d'Ille-et-Vilaine et à Cap Retraite Bretagne. Ainsi, les logos Conférence des financeurs, Département d'Ille-et-Vilaine et Cap Retraite Bretagne devront figurer sur tout document en lien avec cet appel à candidatures commun.

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ille-et-Vilaine

Dossier de candidature année 2018

- Envoyer les dossiers de candidature par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : conferencefinanceursppa@ille-et-vilaine.fr
- Date limite d'envoi : **16/02/2018**. Après cette date, aucun dossier ne sera recevable.
- Joindre un RIB
- Compléter et adresser un dossier par projet

I. Identification de la structure

<i>Nom de la structure</i>	
<i>Situation juridique</i>	
<i>N° Siret</i>	
<i>Adresse postale</i>	
<i>Nom du référent du projet</i>	
<i>Coordonnées du référent du projet (adresse électronique et téléphone)</i>	

II. Présentation du projet

Libellé du projet

Nouveau projet

Oui ☐

Non ☐

Domaine du projet	☐ Actions de prévention sur la dimension PHYSIOLOGIQUE ☐ Actions de prévention sur la dimension COGNITIVE-PSYCHOLOGIQUE ☐ Actions de prévention sur la dimension SOCIALE-HABITATIONNELLE ☐ Actions de soutien et d'accompagnement aux PROCHES AIDANTS
Contexte <i>(constats – diagnostics initiaux réalisés, historique, dynamique actuelle, ...)</i>	
Objectifs et finalité du projet	
Description du projet <i>(action(s) envisagé(es), contenu, ...)</i>	
Public visé	
Territoire concerné <i>(Présentation, localisation...)</i>	
Résultats attendus <i>(Effet escompté de votre action sur les bénéficiaires)</i>	

III. Présentation des partenaires du projet

Partenaires du projet	Organisme / Structure	Organisme / Structure	Organisme / Structure
			
	Situation Juridique	Situation Juridique	Situation Juridique
			
	Adresse postale	Adresse postale	Adresse postale
			
	Téléphone	Téléphone	Téléphone
			
	Courriel	Courriel	Courriel
			
Activités principales réalisées			
Missions du partenaire dans la mise en place de l'action			

Joindre un document - signé par les parties concernées - qui précise les modalités de ce partenariat

IV. Mise en œuvre du projet

Lieu de réalisation de l'action	
Zone géographique concernée / couverte par le projet	
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	
Mise en œuvre <i>(organisation, fonctionnement...)</i>	
Moyens matériels et humains mobilisés pour la réalisation de l'activité <i>(salariés, bénévoles, locaux, matériel, communication ...)</i>	
Nombre de bénéficiaires attendus	

Veillez cocher dans le tableau ci-après la priorité principale à laquelle votre action se rapporte :

Thématiques CNSA		N° de la priorité à cocher		Priorités établies par la conférence des financeurs d'Ille-et-Vilaine et ses partenaires
Santé Globale/Bien vieillir dont :	Nutrition	1		Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir
	Mémoire	1		Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir
		6		Priorité 6 : Perte de mémoire
	Sommeil	1		Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir
	Activités physiques et atelier équilibre, prévention des chutes, prévention accidents médicamenteux	1		Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir
		14		Priorité 14 : Accidents médicamenteux
	Bien-être et estime de soi	2		Priorité 2 : Déficiences sensorielles – prévention et accompagnement des troubles sensoriels
		3		Priorité 3 : Education à la santé et à l’hygiène de vie
		4		Priorité 4 : Prévention de la souffrance psychique et du Risque suicidaire
		5		Priorité 5 : Sentiment d’insécurité (peur)
		12		Priorité 12 : Valorisation des seniors et travail sur l’image du vieillissement
Lien Social		7		Priorité 7 : Vie sociale et culturelle - Lutte contre l’isolement
		11		Priorité 11 : Anticipation du vieillissement – Prévention globale autour des conséquences des moments de rupture
		13		Priorité 13 : Accès aux médiations informatiques et technologiques (NTIC)
Habitat et cadre de vie		8		Priorité 8 : Mobilité – Transport
		10		Priorité 10 : Diversification des possibilités de parcours résidentiel - Aménagement de l’habitat (dont Accès aux aides techniques)
Autres actions collectives dont :	Sécurité routière	8		Priorité 8 : Mobilité – Transport
		11		Priorité 11 : Anticipation du vieillissement – Prévention globale autour des conséquences des moments de rupture
	Accès aux droits	9		Priorité 9 : Accès à l’information, aux aides et aux droits – Lutte contre le non-recours
	Préparation à la retraite	1		Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir
Information		15		Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités
Formation		15		Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités
Soutien social et / ou moral		15		Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités
Prévention santé		15		Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités

Ne Cocher qu’une seule case

V. Evaluation du projet

Quels sont les indicateurs quantitatifs (autres que ceux demandés) et qualitatifs que vous allez utiliser pour évaluer votre ou vos actions ?

.....
.....
.....

A noter que les porteurs de projet doivent anticiper les modalités d'évaluation des actions qu'ils développeront. Un bilan sera à communiquer à la conférence des financeurs au plus tard le 30 avril de l'année n+1.

Il portera sur le taux de participation et le profil des participants et apportera des éléments relatifs à l'impact sur les bénéficiaires de l'action (quantitatif et qualitatif).

En ce qui concerne les ateliers de prévention Santé globale-Bien Vieillir, un complément sera demandé. Sur ce point, un outil Web report sera mis à disposition et une formation sera dispensée par la coordination départementale CAP retraite.

A ce titre, les informations suivantes seront à communiquer :

- Nom de l'action, sa description et son objectif
- Le nombre de bénéficiaires et leur répartition selon :
 - le sexe,
 - le GIR (Gir 1 à 4 ou Gir 5 à 6 et non giré)
 - l'âge (tranches de 60 à 69 ans ; de 70 à 79 ans ; de 80 à 89 ans et plus de 90 ans)
 - leur caisse de retraite (pour les ateliers Santé globale-Bien Vieillir)
- Nombre d'aide(s) ou d'actions financées
- Montant financier global
- Montant moyen financé par personne (calcul de cohérence)
- Localisation des actions (communes)

VI. Eléments budgétaires et financiers

Coût total du projet : €

Coût / bénéficiaire : €

Participation demandée aux bénéficiaires€

Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence des financeurs : €

Le projet a-t-il fait l'objet d'autres réponses à appel à projet? **Oui** ☐ **Non** ☐

Si oui préciser lesquels et les montants sollicités

.....
.....
.....

VII. Budget prévisionnel 2018

DEPENSES

NATURE DE LA DEPENSE	UNITES NOMBRE	COÛT UNITAIRE	COÛT EN EUROS
Achat(s) / Fourniture(s) /Service(s)			
Investissement(s) matériel(s)			
Prestataire(s) externe(s)			
Ressource(s) humaine(s)			
Déplacement(s) / Frais Mission(s)			
Autre(s)			
TOTAL TTC			

RECETTES

Description	UNITES NOMBRE	COÛT UNITAIRE	COÛT EN EUROS
Recette(s) propre(s)			
Subvention(s)			
Contribution(s) volontaire(s) bénévole(s)			
TOTAL TTC			

ANNEXE 2 BILANS 2016 et 2017

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ille-et-Vilaine

Si votre action existait l'année ou les années précédentes, compléter les points ci-après :

1. Bilan qualitatif et quantitatif des années 2016 et 2017

Objectifs initiaux / Objectifs de réalisation	
Lieu(x) de l'action	
Date(s) de réalisation / Nombre de séances	
Nombre de participants	
Quels outils d'évaluation ?	
Evaluation par le porteur de projet	
Evaluation par l'intervenant extérieur	
Evaluation par les participants ? Si oui, résultats	
Difficultés rencontrées	
Perspectives, suite à donner au projet	

2. Bilan financier de l'action réalisée en 2016 et en 2017

DEPENSES	Montant en euros	RECETTES	Montant en euros
Charges spécifiques au projet		Ressources propres au projet	
Prestations de services		Subventions obtenues	
Achats Matières et fournitures		Etat (précisez les ministères)	
Services extérieurs		ASP	
Locations		Région(s)	
Entretien		Département(s)	
Assurances		Commune(s)	
Transports		Fonds européens	
Déplacements		Financement propre de l'Association	
Repas		Conférence des financeurs	
Communication (affiches, affranchissements, frais impression etc. ...)		Organismes sociaux (précisez)	
Autres/Divers (précisez)			
Salaires et Charges de personnel (1)		Autres recettes (précisez) :	
Total des dépenses	0	Total des recettes	0
Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Personnels bénévoles	
TOTAL	0	TOTAL	0

(1) Préciser pour chaque type de charges, sa nature, le taux horaire, le nombre d'heures.